

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

## **SYNTHESE DES AVIS DU CSRPN**

**RÉUNION PLENIERE du 21 mai 2015**

**Lieu : DEAL Providence**

### **Ordre du jour :**

L'ordre du jour se décompose comme suit :

1. Point d'étape sur la nouvelle réglementation espèces invasives
2. Dérogation « espèce protégée » pour travaux à Basse vallée (pour avis)
3. Validation du protocole STOC (pour avis)
4. Travaux dans la RNN Etang Saint Paul (pour avis)

Etaient présents :

**MEMBRES PRESENTS : (12)**

Sarah CACERES, Violaine DULAU, Joel DUPONT, Philippe MAIRINE, Karine POTHIN, Sonia RIBES, Jacques ROCHAT, Marc SALAMOLARD, Roland TROADEC, Julien TRIOLO, Hermann THOMAS

**PROCURATIONS : (3)**

Vincent BOULLET à Marc SALAMOLARD

Mickael SANCHEZ à Hermann THOMAS

Pierre VALADE à Roland TROADEC

**SECRETARIAT :**

Matthieu SALIMAN

Soudjata RADJASSEGARANE

## **① Point d'étape sur la nouvelle réglementation espèces invasives :**

L'étude de la SEOR « liste positive d'introduction d'espèces d'oiseaux exotiques à La Réunion » de juin 2011 mériterait d'être validée par le CSRPN et modifiée si nécessaire si cette étude doit servir à la rédaction du futur arrêté ministériel sur la commercialisation.

## **② Dossier de demande de dérogation « espèce protégée » pour les travaux à Basse Vallée. (pour avis)**

**Avis du CSRPN :**

Le CSRPN estime que le projet de protection de la RN2 contre les éboulements rocheux au niveau des rampes de Basse Vallée répond à un intérêt public majeur mais pourrait davantage prendre en compte l'augmentation prévue du trafic dans les prochaines années.

Ce projet ne nuit pas au maintien des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle. En revanche, compte tenu de la rareté de l'habitat mégatherme hygrophile à une si basse altitude, l'impact sur cet habitat et son cortège d'espèce est fort.

Au regard de l'étude, le projet retenu n'est pas la solution la moins impactante. Parmi les 3 variantes étudiées, la variante la moins impactante est la variante N°2. De plus, les variantes haute et basse mériteraient d'être davantage étudiées.

Enfin, il serait souhaitable d'inclure le Gecko vert des Hauts *Phelsuma borbonica* parmi les espèces protégées faisant l'objet d'une demande de dérogation.

Ce projet est mis au vote : 9 voix contre ; 1 voix s'abstient

Le CSRPN donne par conséquent un avis défavorable à ce projet.

### **③ Validation du protocole STOC : suivi temporel des oiseaux communs (pour avis).**

**Avis du CSRPN : (Avis adopté à l'unanimité)**

**Le CSRPN donne un avis favorable au projet de suivi temporel des oiseaux communs porté par la SEOR et recommande d'adapter davantage le protocole métropolitain aux conditions locales :**

- **en diminuant la proportion des observations dans les habitats artificiels**
- **en prolongeant le temps d'écoute à 10 mn (compte tenu du faible pool d'espèce)**
- **en renforçant le contrôle qualité via des tests préalables aux périodes d'écoute**

### **④ Travaux dans la RNN Etang Saint Paul (pour avis)**

**Avis du CSRPN : (Avis adopté à l'unanimité)**

**Le CSRPN confirme les deux avis du CS de la RNN Etang saint Paul avec trois recommandations :**

- **utiliser des lampes à vapeur de sodium basse pression dans les zones éclairées du sentier littoral ouest .**
- **accorder une attention particulière à la Cétoine *Oxycetonia versicolor*, dont les larves se développent dans la mince couche de litière de cette frange littorale, en particulier sous les filaos.**
- **procéder aux corrections de taxonomie sur les insectes du dossier de réhabilitation des viviers de Savannah**

Liste de diffusion
<u>MEMBRES DU CSRPN</u>
<u>PREFECTURE/ DRCTCV</u>
<u>REGION/ A L'ATTENTION DE MME SOUDJATA RADJASSEGARANE</u>
<u>REGION/ DIRECTION RÉGIONALE DES ROUTES</u>
<u>MONSIEUR LE DEAL</u>
<u>SEOR</u>
<u>RÉGIE AUTONOME RNN ETANG SAINT PAUL</u>

	<p>Visa du Président du CSRPN</p>  <p>R. TROADEC</p>
--	--

